

Séance du Conseil
2 février 2026

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 2 février 2026 à 20 heures à laquelle sont présents M^{me} Chantal Côté, mairesse, les conseillers MM. Pierre Martineau, Jonathan Daigle, Richard Lord et les conseillères M^{mes} Pauline Joncas, Sonia Isabelle et Christine Talbot. M^{me} Sophie Boucher, greffière-trésorière est également présente.

- 1. Ouverture;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure;**
- 4. Correspondance;**
- 5. Rapport des comités;**
- 6. Présentation des comptes;**
- 7. Dépenses et engagements de crédit;**
- 8. Adoption des règlements :**

Aucun règlement

- 9. Avis de motion :**

Aucun avis de motion.

- 10. Projets de règlements :**

Aucun projet de règlement.

- 11. Divers :**

- a) Mandat de vérification à Raymond Chabot Grant Thorton pour l'année 2025;
- b) Appui au projet d'aménagement d'un espace de cuisine commercial aux Marchés Tradition Cap-Saint-Ignace pour une offre de plats préparés;
- c) Confirmation favorable à la MRC de Montmagny concernant leur déclaration de compétence, milieux hydriques et les ouvrages de protection contre les inondations.

- 12. Période de questions;**

- 13. Levée de l'assemblée.**

- 1. Ouverture**

La mairesse, M^{me} Chantal Côté, procède à l'ouverture de la séance.

2026-02-01

Adoption de
l'ordre du jour

- 2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Christine Talbot et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2026-02-02

Procès-verbal
séance ordinaire
12 janvier 2026

Correspondance

Rapport des
comités

Présentation des
comptes

2026-02-03

Dépenses et
engagements de
crédit

2026-02-04

Mandat à RCGT
vérification 2025

3. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure

Il est proposé par le conseiller Richard Lord et résolu à l’unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026, après avoir été lu par chacun des conseillers et conseillères, soit accepté tel que rédigé. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

4. Correspondance

M^{me} Chantal Côté mentionne la confirmation d’une aide financière de 21 000 \$ du Programme pour l’élaboration des plans de protection des sources d’eau potable du ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

5. Rapport des comités

Aucun rapport.

6. Présentation des comptes

Puisque les citoyens ont accès à l’ensemble des dépenses présentées mensuellement dans le journal *Le Vaillant*, le Conseil accepte qu’il n’y ait pas de présentation détaillée des comptes lors de la séance.

7. Dépenses et engagements de crédit

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau et résolu à l’unanimité des conseillers et conseillères que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, comprenant les chèques numérotés de C2500211 à C2500218, et C2600001 à C2600016 les dépôts directs numérotés de P2500879 à P2500886 et P2600001 à P2600046, ainsi que les paiements Accès D numérotés de L2600001 à L2600014, pour un total de 289 521,28 \$, ainsi que les salaires s’élevant à 78 905,23 \$, totalisant ainsi 368 426,51 \$.

8. Adoption des règlements

Aucun règlement.

9. Avis de motion

Aucun avis de motion.

10. Projets de règlement

Aucun projet de règlement.

11. Divers :

a) Mandat de vérification à Raymond Chabot Grant Thornton pour l’année 2025

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu de Raymond Chabot Grant Thornton une proposition d’honoraires pour l’audit du rapport financier de l’exercice 2025;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sonia Isabelle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace accepte la proposition d'honoraires de Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification comptable de l'année 2025, et ce, pour un montant de 28 800 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

2026-02-05

Appui Marchés
Tradition Cap-
Saint-Ignace, FRR
volet 5

b) **Appui au projet d'aménagement d'un espace de cuisine commercial aux Marchés Tradition Cap-Saint-Ignace pour une offre de plats préparés**

CONSIDÉRANT QUE les Marchés Tradition Cap-Saint-Ignace souhaitent augmenter et bonifier l'offre de plats préparés à son magasin de Cap-Saint-Ignace et que cela nécessite l'aménagement d'une cuisine commerciale;

CONSIDÉRANT QUE les Marchés Tradition Cap-Saint-Ignace déposeront une demande de financement au Volet 5 du FRR – Commerces de proximité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace encourage l'offre de services de proximité sur son territoire afin de répondre aux besoins de ses résidents;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace appuie le projet d'aménagement d'une cuisine commerciale pour produire des plats préparés aux Marchés Tradition de Cap-Saint-Ignace et appuie le dépôt du projet au volet 5 - Commerces de proximité du Fonds régions et ruralité.

ADOPTÉE

2026-02-06

Confirmation
favorable MRC de
Montmagny
déclaration
compétence,
milieux hydriques
et inondations

c) **Confirmation favorable à la MRC de Montmagny concernant leur déclaration de compétence, milieux hydriques et les ouvrages de protection contre les inondations**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires de la MRC de Montmagny a adopté la résolution 2026-01-31 le 20 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière consistait à déclarer son intention relative à la compétence

concernant la délivrance de certaines autorisations en vertu du règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations;

CONSIDÉRANT QUE cette compétence est exclusive à la MRC et à l'égard de toutes les municipalités locales de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la résolution a été transmise à toutes les municipalités locales du territoire de la MRC de Montmagny afin que celles-ci aient l'opportunité d'accepter ou de refuser par résolution la déclaration de compétence dans une délai de 28 jours;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

De confirmer positivement à la MRC de Montmagny l'accord de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace quant à l'intention de cette dernière de déclarer sa compétence concernant la délivrance de certaines autorisations en vertu du règlement sur l'engagement d'activités sous la responsabilité des municipalités dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations.

ADOPTÉE

12.Période de questions

M^{me} Côté répond aux questions des gens présents dans la salle.

2026-02-07

13.Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères que la séance soit levée à 20 heures 53.

Chantal Côté
Mairesse

Sophie Boucher
Greffière-trésorière